



UNIDROIT 2004
Etude LXV - Bourses ; Exéc. 16
Original: français
décembre 2004

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES

Compte rendu d'exécution pour l'exercice 2004

I – Références

Le Programme de bourses de recherches est au point de rencontre de deux activités d'UNIDROIT : la coopération juridique avec les pays en développement et en transition économique, et la recherche juridique dans une bibliothèque de renommée internationale dans les matières du droit privé international, au siège d'une organisation pionnière dans l'harmonisation du droit privé.

Le Programme a été lancé en 1993 et a permis d'accueillir en douze années de fonctionnement 130 chercheurs (fonctionnaires du gouvernement, universitaires, juges et praticiens) provenant de 46 pays¹. Outre les avantages considérables pour les bénéficiaires et leur environnement professionnel dans leur pays, ce Programme a des retombées institutionnelles importantes, puisqu'il fournit à UNIDROIT des relais et des interlocuteurs souvent de très haut niveau dans les pays membres et non membres, qui contribuent très largement à un meilleur échange d'informations entre l'Institut et les milieux juridiques locaux, et à une diffusion sur place des travaux d'UNIDROIT.

La mise en œuvre du Programme est placée sous la supervision du sous-comité des bourses constitué au sein du Conseil de Direction. A sa réunion annuelle, le sous-comité est saisi d'un compte rendu annuel d'exécution présenté par le Secrétariat, des rapports de recherches des boursiers et des candidatures présentées pour l'exercice successif².

¹ Albanie (2); Algérie (3); Argentine (5); Bélarus (4); Bosnie-Herzégovine (1); Botswana (1); Brésil (4); Bulgarie (3); Cameroun (3); China (11); Colombie (5); Congo (1); Côte d'Ivoire (1); Croatie (1); Rép. Tchèque. (2); Égypte (1); Estonie (2); Géorgie (1); Guinée (1); Hongrie (4); Inde (4); Indonésie (5); Iran (2); Lettonie (3); Lituanie (4); Mexico (2); Moldavie (1); Mongolie (2); Maroc (3); Nigeria (2); Pakistan (1); Pérou (2); Pologne (3); Roumanie (6); Fédération de Russie (11); Serbie & Monténégro (1); Slovaquie (3); Slovénie (3); Thaïlande (1); Tunisie (4); Turquie (1); Ukraine (4); Uruguay (1); Venezuela (1); Vietnam (4);

² L'allocation des bourses par le Secrétariat suit strictement les conditions posées dans chaque cas par les donateurs, ainsi que les recommandations formulées par le sous-comité des bourses, selon les critères suivants (déterminés par le sous-comité des bourses à sa session d'avril 1999) :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.

Le Programme de recherches fait l'objet d'une publicité en vue de la présentation des candidatures officiellement communiquée à la fin de chaque année aux Etats membres et non membres ainsi qu'à un réseau de personnes potentiellement intéressées. L'information complète est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT – voir la brochure reproduite en ANNEXE I.

II – Financements

Ce Programme a été conçu dès le départ comme devant être financé pour partie par des fonds du budget général, et par des financements *ad hoc* de contributeurs volontaires. Fixé à l'origine (en 1989) à 1% des contributions des Etats membres autres que l'Italie, l'allocation budgétaire a subi une érosion progressive, pour être à nouveau portée à ce montant par l'Assemblée Générale à sa 57^{ème} session tenue le 28 novembre 2003 (soit 15.000 Euros pour le budget 2004). Quant aux participations volontaires, le Secrétariat remercie chaleureusement les différents contributeurs (Etats membres essentiellement) pour leur générosité, mais souligne que les versements restent modestes et sont aléatoires, étant victimes des restrictions budgétaires nationales. Ce fait explique le retrait de donateurs qui avaient fourni leur soutien l'année ou les années précédentes, entraînant une diminution des ressources particulièrement sensible depuis 2003. L'ANNEXE II présente les parts de contributions pour le Programme de bourses de recherches.

Le montant total des financements disponibles en 2004 s'est élevé à € 33.213 (il était de € 37.896 en 2003 et de € 48.909 en 2002) : la part d'UNIDROIT (45,16 %) a consisté dans l'allocation budgétaire annuelle de € 15.000 (Chapitre 11). La part des donateurs extérieurs a consisté dans la subvention du Gouvernement de la République de Corée (24,70 %) et du Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFTEC) (la contribution a été versée en 2002 pour le biennium 2004-2005 ; le pourcentage de 25,3 % correspond aux sommes effectivement employées en 2004). Plusieurs chercheurs ont en outre pu obtenir directement des financements partiels ou totaux, suivant en cela les recommandations du Secrétariat. Le Secrétariat se doit de rappeler son souci constant de donner aux fonds disponibles un emploi rationnel et transparent. Un compte rendu financier détaillé relatif à chaque financement, ainsi que les rapports et conclusions de recherches des bénéficiaires est fourni individuellement à chaque donateur.

III – Chercheurs en 2004

En 2004, 16 chercheurs ont été accueillis provenant de dix pays différents (voir la liste en ANNEXE II) qui ont été sélectionnés par le Sous-comité des bourses du Conseil de Direction (82^{ème} session, Rome, 26-28 mai 2003 et 83^{ème} session 19-21 avril 2004), ou acceptés par le Secrétaire Général en vertu du Règlement des bourses. Pour des raisons logistiques et de programmation, certains boursiers ont été accueillis en 2004 avec des financements imputables à l'exercice 2003.

Les conclusions sommaires de recherches des bénéficiaires en 2003 portent amplement témoignage du profit qu'ils ont retiré de l'opportunité de recherches qui leur a été offerte (étant entendu que ces rapports sont de nature descriptive et ne constituent pas le fruit scientifique du séjour de recherche, celui-ci – sous la forme d'articles, thèses, livres etc. – parvenant souvent plusieurs mois ou années après le retour du chercheur dans son pays). Par ailleurs, l'Institut pense avoir noué de nouveaux liens prometteurs pour le développement des relations institutionnelles : en particulier, le rapprochement avec les autorités gouvernementales d'un Etat non membre en vue d'une adhésion éventuelle à UNIDROIT, des liens de coopération avec des universités et institutions de recherches, la promotion des instruments d'UNIDROIT en vue de leur diffusion dans les Etats.

IV – Promotion du Programme de bourses de recherches

Le Secrétariat fournit une publicité concernant l'existence du programme auprès des Gouvernements et des institutions (universitaires essentiellement) potentiellement intéressées dans les différents pays, ainsi qu'auprès des personnes en rapport avec UNIDROIT.

Le Secrétariat s'efforce de développer avec des institutions nationales universitaires ou de recherche des bourses conjointes conformément aux objectifs de chaque institution. Une coopération de longue date est établie avec l'*Institut suisse de droit comparé* (Lausanne) permettant des séjours consécutifs au sein des deux institutions. D'autres formules proposent d'intégrer un séjour de recherches à UNIDROIT comme récompense dans le cadre du cursus universitaire de doctorat ou à l'issue d'une compétition parmi les jeunes professeurs, à financer soit conjointement, soit entièrement à la charge de l'institution associée ou d'un tiers identifié par elle (ainsi l'*Universidad Argentina de la Empresa*, Buenos Aires, Argentine) et plusieurs autres institutions à vocation régionale ont été approchées en vue d'une semblable coopération.

V – Perspectives

Le Secrétariat est conscient de l'effort supplémentaire qui est demandé aux Etats membres pour contribuer au Programme de bourses de recherches d'UNIDROIT. Il se doit cependant de souligner avec force que ce programme qui relève à la fois de la formation et de l'assistance juridique, s'est affirmé à la fois comme un moyen efficace de renforcer les efforts d'harmonisation de l'Organisation, et à ce titre est partie intégrante de sa vocation même. Les capacités permettraient de recevoir davantage de chercheurs si des contributions même modestes étaient faites au fonds des bourses. Le Secrétariat remercie chaleureusement les donateurs qui ont apporté leur soutien en 2004, et espère non seulement que ceux-ci poursuivront leur soutien au Programme en 2005, mais qu'ils seront rejoints par d'autres donateurs.

(fin du texte – 3 annexes jointes)

ANNEX I**LA BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT****Un centre d'information et de recherches
pour des visiteurs du monde entier**

Dès la fondation d'UNIDROIT, l'une des tâches prioritaires a été la constitution d'un centre de documentation juridique international destiné à soutenir le travail d'étude et de recherches de l'organisation. De simple appendice des activités législatives et scientifiques d'UNIDROIT, la bibliothèque est devenue l'un des principaux centres de documentation juridique en Europe et dans le monde.

LA BIBLIOTHEQUE

Les collections de la bibliothèque représentent actuellement plus de 260.000 volumes et environ 450 périodiques juridiques vivants provenant d'un grand nombre de pays, et couvrent les principales matières du droit privé, et aussi, quoique dans une moindre mesure, d'autres branches du droit (propriété intellectuelle, droit international public, droit économique, ainsi que droit romain et droit canon). La bibliothèque est particulièrement bien fournie dans les domaines qui ont fait, ou font présentement, l'objet de travaux législatifs à UNIDROIT. Ces domaines sont notamment : l'unification du droit (universelle, régionale et interne), les opérations commerciales internationales : les contrats en général (ainsi, les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international) et les contrats spéciaux (vente, affacturage, crédit-bail, franchisage, représentation, opérations garanties etc.), droit des transports, du tourisme, de la responsabilité civile, de la famille, résolution des différends, droit des biens culturels, droit international privé et de la procédure civile, et droit des marchés internationaux de capitaux.

La bibliothèque offre l'accès à de nombreuses sources bibliographiques nationales et internationales. Une place particulière est réservée aux collections de législation et de jurisprudence – surtout pour le droit privé – des pays européens ainsi que des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, d'Australie, de nombreux pays latino-américains, africains et asiatiques.

Outre l'ensemble des documents d'UNIDROIT, la bibliothèque renferme aussi la documentation d'autres organisations internationales telles que la Société des Nations, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation maritime internationale, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains, le Conseil nordique et la Conférence de La Haye de droit international privé. La bibliothèque d'UNIDROIT est dépositaire des documents officiels des Nations Unies et des publications en vente.

Catalogue, bases de données et ressources en ligne

Le catalogue électronique en ligne (par Intranet) est maintenant opérationnel. La liste des périodiques vivants et la liste des acquisitions récentes est accessible sur le portail Intranet de la bibliothèque. Il est prévu de rendre le catalogue accessible sur Internet prochainement.

La bibliothèque est reliée à différentes sources juridiques et à d'autres bases de données : Westlaw, Hein-on-Line, DeAgostini Professional, Eur-lex, etc. D'autres sources importantes de référence sont la base de données UNILEX sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, ainsi que la *bibliographie de droit uniforme* qui fait la somme des références bibliographiques publiées dans la section du même nom de la *Revue de droit uniforme* depuis 1994-1995.

La Collection Gorla

En 1987, le Professeur Gino Gorla, ancien Professeur de droit comparé à l'Université de Rome "La Sapienza", a fait don à la bibliothèque d'UNIDROIT de sa propre collection de volumes anciens qu'il a constituée pour ses recherches portant sur la jurisprudence en Europe du 17^{ème} au début du 19^{ème} siècle. Cette collection de plus de 550 titres (environ 900 volumes) comprend des traités, des commentaires, des recueils de décisions, de résolutions, de *consilia*, *responsa*, *allegationes* et *controversiae forenses*. La plupart de ces ouvrages ont été publiés en Italie, mais certains viennent d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et de France. Un certain nombre de livres portent sur le droit maritime et le droit commercial.

Le catalogue de la collection Gorla est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT: <http://www.unidroit.org/english/library/gorla/main.htm>

CHERCHEURS VISITEURS INDEPENDANTS

La bibliothèque d'UNIDROIT est non seulement un centre de recherches pour ceux qui participent aux travaux législatifs de l'organisation et les chercheurs visiteurs, mais un lieu de rencontres pour les personnes et les cultures juridiques, où l'activité législative réalisée depuis 75 ans par UNIDROIT constitue une émulation certaine pour les chercheurs, dans l'environnement exceptionnel de la Villa Aldobrandini, située au cœur de Rome.

Les fonctionnaires des Gouvernements et les autres membres de la profession juridique, particulièrement les professeurs et les praticiens, mais aussi les étudiants du monde entier, sont bienvenus à la bibliothèque, dont l'accès leur est ouvert après acceptation d'une demande formelle adressée au responsable de la bibliothèque. Cette acceptation peut être utilisée par les candidats pour obtenir un soutien financier de la part de donateurs extérieurs ou de leurs institutions de provenance pour la durée de leur séjour à Rome. Une attention spéciale est donnée aux projets portant sur les activités législatives passées ou en cours d'UNIDROIT (voir *supra*).

BOURSES DE RECHERCHES POUR DES JURISTES PROVENANT DE PAYS EN DEVELOPPEMENT OU EN TRANSITION ECONOMIQUE

S'inscrivant dans la ligne des activités de coopération juridique d'UNIDROIT, un *Programme de bourses de recherches* a été mis en place pour des juristes de haut niveau de pays en développement ou en transition économique. Les bourses (d'une durée moyenne de deux mois) qui sont disponibles en nombre limité, sont pour une large part financées par des donateurs extérieurs – essentiellement des Gouvernements – qui fournissent généreusement une contribution volontaire au Programme. La bourse couvre en tout ou en partie les frais de séjour à Rome pour la période convenue.

Les candidats sont sélectionnés par le Comité des bourses ou le Secrétaire Général agissant en son nom, selon des critères comprenant les fonctions et qualifications des candidats, l'objet de leurs recherches (préférence étant donnée aux sujets qui correspondent au programme de travail de l'Organisation) et les applications pratiques du projet dans le pays d'origine. Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable.

Des informations plus détaillées pour la présentation des candidatures sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT : www.unidroit.org et le formulaire de candidature peut être téléchargé à www.unidroit.org/english/presentation/application.pdf

*Bibliothèque d'UNIDROIT, Via Panisperna 28, 00184 Rome,
Italie www.unidroit.org
e-mail: b.maxion@unidroit.org
Programme de bourses : e-mail: l.tikanvaara@unidroit.org*

ANNEX II

UNIDROIT RESEARCH SCHOLARSHIPS PROGRAMME / PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT

Sources of Funding / Sources de Financements 1993-2004

| Sources of Funding / Sources de financements | Year / année | pourcentage |
|---|--------------|-------------|
| UNIDROIT – Chap.XI (includes for 1998/1999 a special donation by the Brazilian Governing Council member of / y compris une donation spéciale du membre brésilien du Conseil de Direction : 4.000.000 lit en 1998/1999) | 1993-1999 | 25,4 |
| (including surplus 2000 / y compris excédent 2000 = lit. 30.000.000) | 2001 | 59 |
| (Including surplus 2001 / y compris excédent 2001 = € 5,164.57) | 2002 | 31,7 |
| (Including surplus 2002 / y compris excédent 2002 = € 5,000) | 2003 | 39,5 |
| 2004 budget / budget pour 2004 | 2004 | 45,16 |
| | | |
| Government of the Republic of Korea / Gouvernement de République de Corée | 1993-1999 | 15,9 |
| | 2001 | 20,1 |
| | 2002 | 12,3 |
| | 2003 | 25,8 |
| | 2004 | 24,72 |
| Government of the People's Rep. China / Gouvernement de la Rép. Pop. de Chine | 2002 | 26,3 |
| | 2003 | 25,3 |
| Grant paid (on Nov 2002) for a two-year period 2004- 2005 / versement (en nov. 2002 pour la biennium 2004-2005 | 2004 | 30,10 |
| | 2004-2005 | |
| Aviation Working Group | 2003 | 9,1 |
| Government of France / Gouvernement de France | 1993-1999 | 21,8 |
| | 2001 | 4,1 |
| | 2002 | 15,58 |
| Government of Finland / Gouvernement de Finlande | 1993-1999 | 5 |
| | 2001 | 15,9 |
| | 2002 | 10,8 |
| Others / autres | | |
| Council of Europe / Conseil de l'Europe | 1993-1999 | 10,7 |
| Agence de la Francophonie (ACCT) | | 9 |
| Government of Sweden / Gouvernement de la Suède | | 6,4 |
| Associazione Italiana Leasing (ASSILEA) | | 2,6 |
| Russian Foundation for Legal Reforms | | 1,6 |
| Transnational Law & Business Studies (Seoul) | | 1,2 |

(December 2004 / décembre 2004)

**UNIDROIT SCHOLARSHIPS PROGRAMME – 2004
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT – 2004**

| | | | | | | |
|-----|--|-----------|--|---|------------------|--|
| 1. | Mr BENCLINOV Constantin 22.7.1970 | Romania | Attorney at Law, Benclinov & Associates – Partner Law Firm | Self-financed | Jan/Feb 2004 | International Commercial Contracts – Formation (<i>Culpa in Contrahendo</i>) and Hardship |
| 2. | Mr TUKTAROV Yuriy 27.1.1976 | Russia | Legal Consultant, Institute for Legislation and Comparative Law under the Government of the Russian Federation (Moscow) | UNIDROIT Budget | Feb/Apr 2004 | Transfer of Ownership on Moveables: Comparative Law Aspects |
| 3. | M. ZHANG ShaoHui 1.10.1971 | Chine | Doctorant, Univ. Cath. Louvain (Belgique) | Gouv. de la Rep. populaire de Chine | Fev/Mars 2004 | Contrats commerciaux internationaux (CISG et Principes d'Unidroit) |
| 4. | Mr CUI Shufeng 27.09.1974 | China | Official, Department of Treaty and Law, MOFTEC, Beijing | Gov. of People's Rep. of China | Feb/April 2004 | Competition law : international survey |
| 5. | Mr ZHANG Gu 30.6.68 | China | Professor, Beijing University | Government of People's Rep. of China | Feb / April 2004 | Assignment of rights : Overview of International and Comparative Law Aspects under a Chinese perspective |
| 6. | Mr HAN Liyu 23.12.65 | China | Associate Professor, Renmin University, Beijing | Government of People's Rep. of China | Feb / April 2004 | Franchising : Overview of International and Comparative Law Aspects under a Chinese perspective |
| 7. | Mr POUR-OSTAD Majid 22-05-1971 | Iran | Lecturer, civil and commercial litigation, Azad University Attorney at law | UNIDROIT budget (2003) | April / May 2004 | Transnational Civil Procedure |
| 8. | M. ALLIOUI Kamal 19.11.64 | Maroc | Avocat /Professeur à la Faculté de droit, Rabat Souissi | UNIDROIT budget (2003) | Avril 2004 | Le contrat commercial international de transfert de technologie |
| 9. | Mr RIZVI Syed Ghulam Murtoza 20.6.1950 | India | Deputy Chief Legal Adviser at Oil & Natural Gas Corporation | Government of Korea | April / May 2004 | UNIDROIT Principles & Settlement of Disputes in Oil & Gas Agreements |
| 10. | M. HUSSONMOREL Rodolfo 21.7.1960 | Argentine | Avocat /Professeur, Universidad Argentina de la Empresa (UADE), Buenos Aires | UNIDROIT budget (2003) Universidad Argentina de la Empresa (UADE) | Avril / Mai 2004 | Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles |

| | | | | | | |
|-----|---|----------|--|--|----------------|---|
| 11. | M. HABIB Yakdhane 7.11.1969 | Tunisie | Fonctionnaire / Services du Conseiller Juridique du Gouvernement – Première Ministère | UNIDROIT budget (2003) | Sep /Oct 2004 | Le financement privé des infrastructures publiques |
| 12. | TA THANH Binh 7.5.1975 | Vietnam | Legal Official, Securities Market Development Department – Ministry of Finance | Government of Korea | Oct / Dec 2004 | Improvement of the legal framework for Vietnam's Capital Market |
| 13. | NGUYEN QUANG Anh 7.6.1973 | Vietnam | Legal Official, Department of International Law and Treaties Ministry of Foreign Affairs | Government of Korea | Oct / Dec 2004 | The settlement of Investment Disputes between States and Nationals of other States |
| 14. | Mr FEDCHUK Valery 1.4.1956 | Russia | Associate Professor/Private Law Department of the All-Russia Academy of Foreign Trade | Self-financed | Nov 2004 | Company Law |
| 15. | M. ZOCK ATARA à NGONN Joseph 11.11.1962 | Cameroun | Chargé d'Etudes – Direction des Affaires Juridiques Ministère des Finances et du Budget | Ministère des Finances et du Budget du Cameroun | Nov / Dec 2004 | Les contrats internationaux du Cameroun |

- end / fin